

Écoresponsable au bureau




CLÉS POUR AGIR

Aller au travail
sans auto
perso
p 6

Limitier les
impacts du
numérique
p 10

Et quand
on télétravaille ?
p 16

Sommaire

4 Tour d'horizon Où agir ?



6

Aller au travail sans auto perso

Les 3/4 de nos trajets domicile-travail s'effectuent en voiture, le plus souvent seul. Pollution, émissions de gaz à effet de serre, embouteillages, stress... Place aux modes alternatifs !

10

Limitier les impacts du numérique

Certes indispensable, le numérique n'a rien d'immatériel et ses impacts environnementaux vont crescendo. En route vers la sobriété !



14

Des écogestes à partager

Se fédérer autour d'un projet est essentiel pour une entreprise. Pourquoi ne pas adopter collectivement des comportements plus vertueux ?

16

Et quand on télétravaille ?

Le télétravail se développe et diminue nos déplacements. Toutefois, quelques réflexes s'imposent pour ne pas annuler ce bénéfice environnemental.



18

Pour aller plus loin Agir individuellement et collectivement en entreprise



Comment limiter les impacts environnementaux au bureau ?

Équipements informatiques, chauffage, climatisation, déplacements, restauration. Tous ces aspects de la vie de bureau laissent une empreinte environnementale : consommation d'énergie et de matières premières, déchets, émissions de polluants et de gaz à effet de serre...

Parce qu'on lui consacre une grande partie de notre temps, le travail offre justement un cadre idéal pour changer la donne, que ce soit à titre individuel, au bureau comme en télétravail, ou avec ses collègues pour partager des bonnes pratiques, proposer des pistes d'actions, lancer des initiatives originales... L'entreprise elle-même a bien sûr un rôle à jouer, dans son fonctionnement comme dans les services qu'elle offre à ses salariés.

Pour conjuguer efficacité, confort et préservation de l'environnement, ce guide vous donne des clés : idées, gestes simples, actions collectives et rappel des leviers réglementaires.

200 JOURS PAR AN PASSÉS AU BUREAU : NOS GESTES ET COMPORTEMENTS AU QUOTIDIEN COMPTENT !

Ce document est édité par l'ADEME
ADEME | 20, avenue du Grésillé | 49000 Angers

Conception graphique : Agence Giboulées - Rédaction : ADEME, Agence Giboulées - Illustrations : Claire Lanoë
Photos : Couverture : © Halfpoint/Shutterstock.com ; page 6 : © Kzenon/ Shutterstock.com ; page 8 : © Andrey_Popov/Shutterstock.com ; page 9 : © metamorworks/Shutterstock.com ; page 10 : © Nor Gal/Shutterstock.com ; page 12 : © Alex from the Rock/Shutterstock.com ; page 15 : © Monkey Business Images/Shutterstock.com ; page 16 : © Zivica Kerkez/Shutterstock.com - Impression : ICL

Tour d'horizon

OÙ AGIR ?

Au bureau comme à la maison, les sources de gaspillage et de consommation d'énergie sont multiples. Bonne nouvelle, il existe plein de solutions pour changer la donne. Alors, on s'y met ?



13 MILLIONS DE FRANÇAIS TRAVAILLENT DANS DES BUREAUX, SOIT **46 %** DE LA POPULATION ACTIVE



30% DES SALARIÉS DU PRIVÉ PRATIQUENT LE TÉLÉTRAVAIL EN FRANCE EN 2020 À RAISON DE **3,6 J/SEMAINE** EN MOYENNE (CONTRE 1,6 FIN 2019)
Source : étude CSA pour Malakoff Humanis

50% C'EST LA PART DU CHAUFFAGE DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU BUREAU

JUSQU'À 20% POUR LA CLIMATISATION DANS LES GRANDS IMMEUBLES DE BUREAU

LES DÉPLACEMENTS : 1^{ER} POSTE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX ACTIVITÉS DE BUREAU AVEC 12 MILLIONS DE TONNES DE CO₂



120 GRAMMES D'ALIMENTS JETÉS EN MOYENNE PAR REPAS EN RESTAURATION COLLECTIVE

15000 KM C'EST LA DISTANCE MOYENNE PARCOURUE PAR UNE DONNÉE NUMÉRIQUE (MAIL, TÉLÉCHARGEMENT, VIDÉO, REQUÊTE WEB...)



120 À 140 KG DE DÉCHETS PAR AN SONT PRODUITS PAR UN SALARIÉ DU SECTEUR TERTIAIRE, DONT **60 KG DE PAPIER** (24 RAMETTES)

21% C'EST LA PART DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ D'UNE ENTREPRISE DE BUREAU (CHIFFRE EN CROISSANCE)

Aller au travail sans auto perso

Les 3/4 de nos trajets domicile-travail s'effectuent en voiture, le plus souvent seul. Pollution, émissions de gaz à effet de serre, embouteillages, stress... Place aux modes alternatifs!

Pédaler : bon pour la planète, bon pour la santé !

Quand on travaille à moins de 5 km de son domicile, privilégier le vélo n'a que des avantages : zéro pollution, zéro embouteillage, pas de problème de parking. C'est plus économique, bon pour le moral et la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 30 min d'activité physique quotidienne réduit de 30% le risque de maladies (cardiovasculaires, de diabète...). En ville, pour des trajets jusqu'à 5 km, le vélo est aussi rapide (voire plus) que la voiture. Et pour les trajets un peu plus longs, il y a toujours le vélo à assistance électrique!

Profitez du « forfait mobilités durables »

Cette aide facultative est accordée par les employeurs pour faciliter l'utilisation au quotidien de moyens de transport plus écologiques (vélo, covoiturage, véhicule partagé...). Exonérée d'impôt jusqu'à 700€ par an et par personne (dont 400€ maximum de frais de carburant), elle est cumulable avec la prise en charge à 50% par les entreprises des abonnements de transport, dans la limite de 800€. Les entreprises peuvent aussi adopter un Plan de mobilité employeur ou des dispositifs comme GoodWatt. Pour en savoir plus : [article « Le forfait mobilités durables pour aller au travail » sur \[agirpourlatransition.ademe.fr\]\(http://agirpourlatransition.ademe.fr\)](#)



LES VOITURES INDIVIDUELLES SONT RESPONSABLES DE PRÈS DE 54% DES ÉMISSIONS DE CO₂ DU TRANSPORT ROUTIER EN FRANCE

EN VÉLO, ON EST 2 à 3 FOIS MOINS EXPOSÉ AUX POLLUANTS DE L'AIR QU'EN VOITURE DANS LES EMBOUTEILLAGES

EN SAVOIR PLUS

Guide de l'ADEME « Bouger autrement au quotidien »
Infographies-témoignages de salariés passés de la voiture à des modes de transports plus écologiques

Plus loin, place aux transports en commun

Pour une moyenne de 114 millions de trajets annuels (effectués seuls), 9,1% seulement des Français ont recours aux transports en commun (source : Enquête sur la mobilité des personnes 2018-2019, SDES). Pour les trajets quotidiens, le bus, le tram, le métro ou le train émettent pourtant nettement moins de polluants et de gaz à effet de serre. Ils sont aussi plus économiques. Le coût annuel moyen d'un trajet domicile-travail (10 km) est de 1000€ en voiture et de 300€ en bus. Sans compter le temps libéré pour lire, discuter, téléphoner... pendant le trajet. Et pour les déplacements professionnels lointains, le train est bien sûr préférable à l'avion.

Émissions de CO₂ : faites le calcul !

Vous voulez estimer les émissions de CO₂ de vos trajets domicile-travail ou encore comparer plusieurs modes de déplacement sur une même distance ? C'est facile avec le simulateur à découvrir sur monimpacttransport.fr

SUR 10 KM, LE MÉTRO ÉMET 76 X MOINS DE CO₂ QUE LA VOITURE
LE TER 7 X MOINS
LE BUS PRÈS DE MOITIÉ MOINS

Le vélo : un très bon plan

Autant de bonnes raisons de devenir « un vélotafeur ».



Des pistes cyclables plus nombreuses

soutenues par l'État et les collectivités.



Des aides de l'employeur

avec le forfait mobilités durables (900€ en Outre-mer et 200€ pour les agents de la fonction publique), valable aussi pour le free-floating.



Des facilités en entreprise

De plus en plus de parkings à vélos couverts et sécurisés sont mis à disposition (c'est d'ailleurs obligatoire pour tout bâtiment neuf industriel, commercial ou de service public).

Des aides de l'État

- La prime à la conversion si vous remplacez votre vieux véhicule (essence immatriculé avant 2006, Diesel immatriculé avant 2011) par un vélo à assistance électrique neuf.
- Le bonus écologique pour l'achat ou la location d'un vélo à assistance électrique neuf.



Pour en savoir plus : Guide de l'ADEME « Bouger autrement au quotidien »

Le covoiturage: moins polluant, plus convivial

Quand on n'a pas d'autre choix que d'utiliser la voiture, dans les secteurs mal desservis en transports en commun par exemple, le covoiturage est la meilleure alternative. Environ 3% des trajets domicile-travail s'effectuent ainsi. C'est dire si la marge de progression est grande. Voyager à plusieurs revient à limiter les véhicules en circulation et donc les embouteillages et les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Autre avantage: ça crée des liens!

Pour covoiturer, trois possibilités: utiliser un site de mise en relation des personnes intéressées, adhérer au service de covoiturage éventuellement proposé par votre entreprise (seule ou en lien avec d'autres) ou se lancer tout simplement entre collègues ou avec des voisins!

Et pour faire encore mieux une fois sur les routes, on pratique l'écoconduite, plus responsable: on roule moins vite, plus souple et on éteint le moteur en cas d'arrêt prolongé. Ces bons réflexes peuvent vous faire économiser jusqu'à 5 pleins par an.



Pourquoi pas une voiture plus écologique?



Pour vous aider à franchir le pas, des aides sous forme de bonus écologique sont disponibles pour l'achat d'un véhicule électrique. Elles peuvent être complétées par la prime à la conversion, dans le cadre de la mise au rebut de votre vieux véhicule. Consultez les aides dans le guide de l'ADEME « **Bouger autrement au quotidien** ». Pour vous aider à choisir votre véhicule, rendez-vous sur carlabelling.ademe.fr



40 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN LIÉS AUX PARTICULES FINES

LES ENTREPRISES SONT LES 1^{RES} ORGANISATRICES DE COVOITURAGE EN FRANCE (À 43 %)

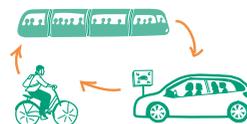
L'autopartage, pour les déplacements pros

Cette pratique revient à utiliser à plusieurs une voiture garée à un endroit donné. Il suffit de s'inscrire dans un groupement d'autopartage. Les véhicules sont disponibles immédiatement: on les réserve par Internet ou par téléphone, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en général pour une courte durée.



L'AUTOPARTAGE EST UTILISÉ À 50% POUR DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Participez au challenge de la mobilité!



Les établissements et leurs salariés peuvent organiser en interne une journée de défi collectif sur le thème de la mobilité. L'occasion de tester d'autres moyens de transports que la voiture individuelle pour se rendre à son travail: covoiturage, vélo, transports en commun... Près d'1 personne sur 5 a changé de mode de transport suite à sa participation au challenge.

Les sites du challenge de la mobilité

- Hauts de France: www.challenge-mobilite-hdf.fr
- Nouvelle Aquitaine: www.challengedelamobilite.com
- Bourgogne-Franche-Comté: www.challengemobilite-bfc.fr
- Auvergne Rhône-Alpes: www.challengemobilite.auvergnerrhonealpes.fr
- Sophia Antipolis: www.challenge-mobilite-sophia.fr

Limiter les déplacements de tous

Pour cela, il y a bien sûr le télétravail, qui gagne du terrain (voir page 16). Mais quand on organise des réunions au bureau, on peut aussi réduire les impacts en groupant les rencontres qui concernent les mêmes intervenants, en choisissant un lieu limitant les déplacements de chacun ou, du moins, facilement accessible en transports en commun. Et lorsque les participants sont vraiment trop éloignés les uns des autres, l'audio ou la visio-conférence sont une bonne alternative, avec le partage d'écran pour les présentations et illustrations.

Limiter les impacts du numérique

Certes indispensable, le numérique n'a rien d'immatériel et ses impacts environnementaux vont crescendo. En route vers la sobriété!



La clé: faire durer nos appareils

Pour cela, on commence par protéger: coque, verre anticasse, film antirayures pour le smartphone, housse et sac résistant pour l'ordinateur (transporté éteint pour préserver le disque dur). Ensuite, tout est histoire de bons réflexes: pause en cas de surchauffe pour préserver le processeur, nettoyage régulier des aérations, recharge anticipée de la batterie du smartphone (avant qu'elle ne soit complètement à plat)... Les systèmes eux-mêmes ont besoin de protections (un antivirus à jour et un navigateur sécurisé) et d'être régulièrement désencombrés des données inutiles: cookies, téléchargements...



LA FABRICATION D'UN ORDINATEUR DE 2 KG = 588 KG DE MATIÈRES PREMIÈRES ET 114 KG DE CO₂

PASSER DE 2 À 4 ANS D'USAGE POUR UNE TABLETTE OU UN ORDINATEUR AMÉLIORE DE 50% SON BILAN ENVIRONNEMENTAL

Des alternatives au neuf

Votre entreprise a-t-elle pensé à vous équiper en matériel reconditionné? C'est loin d'être une mauvaise idée tant les bénéfices de la formule sont nombreux. Testés, nettoyés et restaurés, les appareils sont aussi performants que les neufs et bénéficient d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Autre option tout aussi écologique (et économique!): la location. L'entreprise paie un service (de reproduction et d'impression par exemple), plutôt que d'investir. C'est ce qu'on appelle l'économie de la fonctionnalité, où l'usage d'un produit est privilégié à son acquisition.



UN SMARTPHONE DOUBLE SIM C'EST 2 TÉLÉPHONES EN 1 (PRO ET PERSO)

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU RECONDITIONNÉ EST 2 À 4 FOIS INFÉRIEUR À CELUI DE LA PRODUCTION D'UN APPAREIL NEUF

Que faire du vieux matériel?

Au moment de changer, si l'équipement fonctionne encore, votre entreprise peut le donner ou le vendre, par exemple à un acteur de l'économie sociale et solidaire ou à une société de reconditionnement. S'il est HS, direction le recyclage, en utilisant les dispositifs de collecte d'équipements électriques et électroniques. Nos ordinateurs ou encore nos smartphones contiennent en effet nombre de matières réutilisables, dont certaines précieuses (or, platine...) ou très rares. De plus, certains composants, dangereux pour l'environnement et la santé (plomb, arsenic, chlore, mercure...), doivent aussi être traités.

Des repères à l'achat pour les entreprises

En se fiant à ces labels, votre entreprise peut équiper ses salariés d'un matériel durable et plus respectueux de l'environnement.

• L'indice de réparabilité: une bonne note sur 10 et l'appareil sera plus facile à réparer en cas de panne!



• Les labels environnementaux: ils marquent les appareils les moins impactants pour l'environnement.



EN SAVOIR PLUS

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>

<https://longuevieauxobjets.gouv.fr>



**10 À 12 MILLIARDS DE
MAILS ENVOYÉS DANS
LE MONDE EN 1 H
DONT 60 % JAMAIS
OUVERTS**

**4% DES ÉMISSIONS MONDIALES
DE GAZ À EFFET DE SERRE
SONT DUES AU NUMÉRIQUE
D'ICI 2025, CE CHIFFRE
POURRAIT DOUBLER**

Halte aux surconsommations d'énergie

Commencez par activer le mode «économies d'énergie» (moins de luminosité, passage à l'écran noir après 10 min d'activité...). Et parce que même en veille nos équipements consomment, mieux vaut débrancher l'ordinateur au-delà d'1h d'absence et dans tous les cas en fin de journée. Idem pour les équipements communs comme l'imprimante. Autres bons réflexes: utiliser le Wifi du travail et désactiver les outils pas toujours utiles: widgets actu ou météo, notifications, géolocalisation, mise à jour automatique des applications, lecture automatique des vidéos...

**1/4 DES CONSOMMATIONS
ÉLECTRIQUES DES ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES POURRAIENT
ÊTRE ÉVITÉES**

Attention aux échanges de données inutiles

Tout comme la navigation, le partage de données, via les serveurs, routeurs, unités de stockage... consomme énormément d'énergie. Raison de plus pour faire régulièrement le ménage dans sa boîte: suppression des spams, nettoyage des listes de diffusion, désabonnement des newsletters qu'on ne lit jamais... Ensuite, on limite le nombre de destinataires (en évitant le «répondre à tous» systématique) et on allège les pièces jointes (fichiers compressés, PDF basse définition...). Solutions alternatives: les espaces de partage de l'entreprise ou les sites de dépôt temporaire.

3 conseils pour surfer responsable

- Taper des mots-clés précis dans les moteurs de recherche ou utiliser l'outil de recherche avancée. Mieux: créer des favoris et rentrer directement l'adresse du site (si on la connaît) dans la barre de navigation.
- Fermer les onglets pas ou plus consultés.
- Supprimer régulièrement les cookies et les téléchargements.

Optimiser le stockage des données

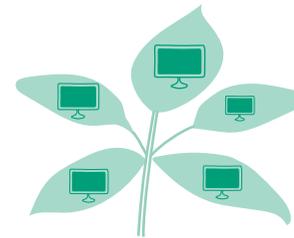
La règle d'or: stocker sur votre ordinateur ou sur le serveur de l'entreprise, en utilisant une plateforme unique pour éviter les doublons. Limitez l'utilisation du Cloud: si l'espace de stockage y semble infini, l'accumulation de données (documents, vidéos, photos...) est source de multiples allers-retours et d'engorgement des data centers. Dans tous les cas, un nettoyage régulier s'impose pour supprimer tout ce dont on ne se sert plus.

Calculez votre empreinte numérique!

Vous pouvez désormais mesurer vous-mêmes l'empreinte carbone de vos usages numériques (mails, streaming ou visioconférence) grâce au nouveau calculateur de l'ADEME disponible sur impactco2.fr/usagenumerique

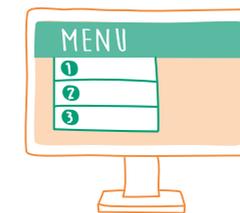
Éco-concevoir ses outils numériques

À l'heure où le numérique est un levier majeur de développement des entreprises, éco-concevoir les sites, applications, plateformes... devient nécessaire pour limiter ses impacts.



Un hébergeur vert
certifié ISO 14001.

Pour en savoir plus:
Le guide de la communication responsable
www.communication-responsable.ademe.fr



Des technologies open source
indépendantes, réactives
et gratuites.



Un design épuré

avec des polices standard, des pages sans trop d'images et en veillant au respect des règles d'accessibilité: organisation des titres pour faciliter la lecture, écran noir possible, description des visuels...

Des écogestes à partager

Se fédérer autour d'un projet est essentiel pour une entreprise. Pourquoi ne pas adopter collectivement des comportements plus vertueux ?

Chauffage, éclairage : des économies potentielles

Premiers bons réflexes en hiver : baisser le chauffage en partant, le couper quand on aère et fermer les accès aux locaux ou escaliers non chauffés. L'été venu, pour rafraîchir l'atmosphère, il suffira d'aérer le matin, de fermer les fenêtres et protections solaires le jour et d'utiliser des ventilateurs si nécessaire.

Concernant la climatisation : utilisez-la seulement quand la température dépasse 26°C, en respectant un écart de 5 ou 6°C avec l'extérieur pour éviter tout choc thermique. Et n'oubliez pas de l'éteindre en partant ! Si toutefois les températures sont réglées à l'échelle du bâtiment, n'hésitez pas à signaler tout problème. Une mauvaise programmation peut générer des surconsommations !

Côté éclairage, 70% des dépenses peuvent être évitées en suivant quelques règles simples (placer les bureaux pas trop loin des fenêtres, éteindre la lumière en sortant...).

L'eau est précieuse !

Un employé de bureau en consomme 10 à 30 litres par jour, hors climatisation et restauration. Alors, on utilise les économiseurs d'eau des toilettes, on coupe l'eau quand on se savonne les mains et on signale toute fuite au service entretien. Et pour éviter toute pollution, surtout pas de produits toxiques dans les lavabos ou les toilettes !



LA « CONSOMMATION NOMADE » (HORS MAISON OU RESTAURANT) GÉNÈRE 300 000 TONNES DE DÉCHETS PAR AN
Source : Citeo

Pauses café et déjeuner : zéro gaspillage

Halte aux gobelets jetables et aux emballages à gogo ! Place au mug, à la gourde et à la lunch box.

— **Côté restaurant d'entreprise** : on se sert selon son appétit (sans abuser de pain), on demande à emporter les restes, si possible, ou on les partage entre collègues. Privilégiez aussi les produits de saison (à découvrir sur <https://mesfruitsetlegumesdesaison.fr>), bio et pourquoi pas les menus végétariens.

— **Si on achète à emporter**, il est possible d'apporter ses propres contenants (de plus en plus de traiteurs les acceptent). Et suite à un déjeuner au parc ou dans le train, pensez à trier vos déchets dans les points d'apport volontaire ou les poubelles de rue biflux.

— **Quand on dispose d'un espace déjeuner équipé**, pourquoi ne pas proposer aux collègues des produits de la maison approchant de leur date de péremption ? C'est toujours mieux que de jeter !

Économiser et trier le papier

Sachant qu'on en consomme chacun l'équivalent de 24 ramettes par an, mieux vaut se limiter aux impressions utiles, optimiser la mise en page, imprimer recto-verso, voire 2 pages par face suivant la qualité de lecture. Vous utiliserez aussi moins d'encre en privilégiant le noir et blanc, les polices économes et en évitant les aplats. Enfin, pensez recyclage ! Les papiers se trient (seule la moitié est recyclée en entreprise).



25 % DES DOCUMENTS SONT JETÉS 5 MIN APRÈS IMPRESSION
16 % JAMAIS LUS

Des papiers moins impactants



- Les papiers minimisant leurs impacts sur l'environnement, signalés par l'Écolabel européen, l'Ange Bleu ou encore l'Écolabel nordique.
- Ceux contenant des fibres issues de forêts gérées durablement, signalés par le logo FSC®.
- Les papiers recyclés signalés par les logos FSC® recyclé, FSC® mixte.

Pour plus d'informations sur les labels : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>

Initiatives collectives : en avant les idées !

Créer un monde plus solidaire et plus écologique au travail, c'est possible. Place à l'esprit d'entreprise et à la convivialité !



Créer un « espace troc »

pour échanger des objets personnels entre collègues.

Pourquoi ne pas créer une cellule innovation qui donne le mode d'emploi, ouvre les discussions et suit les projets ?

Participer à la SERD

(Semaine européenne de la réduction des déchets) pour mobiliser l'entreprise autour d'actions et d'animations : www.serd.ademe.fr



Aménager un jardin partagé

avec un simple potager en bac par exemple.



Et quand on télétravaille ?

Le télétravail se développe et diminue nos déplacements. Toutefois, quelques réflexes s'imposent pour ne pas annuler ce bénéfice environnemental.

Adapter ses pratiques numériques

Avec le télétravail, les échanges numériques se multiplient et les réseaux sont très sollicités. D'où l'importance d'adopter des pratiques plus sobres. On préfère les réunions en audio plutôt qu'en visio. On pense serveur local ou boîte de partage pour les documents à partager. L'ordinateur est de préférence connecté à la box en filaire et le téléphone en Wifi plutôt qu'en 4G. Gare au streaming audio et vidéo très consommateur de bande passante : mieux vaut télécharger. Et pour bien clôturer la journée, on éteint l'ordinateur, on déconnecte le téléphone pro et on débranche la box au moment d'aller se coucher.

Les cartouches d'encre se trient aussi

Si 89% des cartouches d'impression sont recyclées au bureau, elles ne le sont qu'à hauteur de 23% en provenance des particuliers. D'où l'importance de les rapporter dans l'un des 25000 points de collecte disponibles en grande surface.

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, consultez le site quefairedemesdechets.ademe.fr

 LE WIFI CONSOMME 3 X MOINS D'ÉNERGIE QUE LA 4G

UNE BOX CONSOMME 150 À 300 KWH/AN, SOIT AUTANT QU'UN RÉFRIGÉRATEUR

EN SAVOIR PLUS
Infographie de l'ADEME « Comment télétravailler léger ? »

Le revers du succès...

Un télétravailleur se déplace 5,5 km sur un jour travaillé contre 9 km s'il travaille au bureau, soit 39% de moins (source : étude de l'ADEME « Télétravail, (im)mobilité et modes de vie » 2020). Pour autant, les bénéfices environnementaux du télétravail pourraient être remis en question. En cause, plusieurs effets rebond comme le souhait de s'installer plus loin de son lieu de travail (et donc d'allonger les trajets) ou d'acquiescer un logement plus grand pour travailler (avec plus de surface à chauffer).

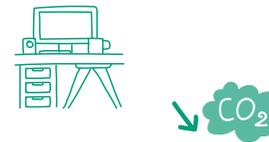


71% DES FRANÇAIS SOUHAITERAIENT TÉLÉTRAVAILLER PLUS

60% DES MÉTIERS SERAIENT ÉLIGIBLES AU TÉLÉTRAVAIL

Les effets rebond du télétravail

À moyen terme, les bénéfices du télétravail peuvent être minorés ou majorés.



Effets favorables

Des trajets pendulaires domicile-travail réduits : en moyenne - 271 kg CO₂e annuels par jour de télétravail hebdomadaire.

La réduction de la surface des bureaux proportionnellement au nombre de télétravailleurs par un nombre croissant d'entreprises.

Source : Greenworking

Effets défavorables

Des déplacements quotidiens autrefois mutualisés lors des trajets domicile-travail (dépôt des enfants à l'école, par exemple).

Des petits déplacements plus nombreux (sport, courses...) pendant les périodes de pause par exemple.

Une augmentation des flux vidéo principalement liée aux visio-conférences.

Une augmentation des nouvelles consommations énergétiques à la maison (chauffage, éclairage, ordinateur...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Agir individuellement et collectivement en entreprise

Pour engager une démarche globale

Le management environnemental engage les entreprises dans des démarches globales pour limiter leur impact environnemental :

- obtention des normes ISO 14001 (référentiel des règles d'intégration de préoccupations environnementales dans les activités et le fonctionnement d'un organisme) : www.iso14001.fr
- adhésion au référentiel EMAS (outil d'évaluation des entreprises et autres organismes) pour cadrer les démarches volontaires d'éco-management : www.ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm
- obtention de la marque EnVol (Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) : www.envol-entreprise.fr
- adhésion au dispositif 1.2.3. Environnement (qui facilite la mise en œuvre de démarches de management environnemental ISO 14001 ou EMAS) : www.123environnement.fr
- dispositif RSE (pour l'intégration par les entreprises de préoccupations sociales, environnementales et économiques) : www.ecologie.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises
- organisation d'un événement en entreprise pendant la semaine européenne de réduction des déchets. Initiatives et inscription sur : www.serd.ademe.fr

Pour réaliser un bilan environnemental multicritères

- DDemain : <https://ddemain.com>
- Codde by LCIE : <https://codde.fr>
- Neutreo by APL : www.apl-datacenter.com/fr/nos-offres/numerique-responsable-et-informatique-durable
- GreenIT (projet collaboratif) : www.greenit.fr

Ces quatre acteurs sont partenaires de NegaOctet qui a développé un référentiel d'évaluation reposant sur une méthodologie et une base de données permettant de connaître le « poids » environnemental de chaque équipement et flux. Les entreprises peuvent ainsi dresser un bilan multicritères de l'empreinte environnementale de leurs technologies de l'information, en s'appuyant sur cette base de données.

Pour favoriser des modes de transport plus vertueux

- Le Plan de mobilité employeur : <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/1507-plans-de-mobilite.html>
- Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo : <https://employeurprovelo.fr>

Pour sensibiliser et mobiliser les salariés

- Le site « mon atelier ecofrugal » soutenu par l'ADEME : www.monatelier-ecofrugal.fr
- Le MOOC « Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise », gratuit et ouvert à tous : www.cddd.fr/mooc-comprendre-crise-ecologique-reinventer-entreprise-c3d-pre
- Les collectifs, un réseau de professionnels-citoyens créé pour transformer les entreprises de l'intérieur : www.les-collectifs.eco

Des guides et sites utiles

- Guide de l'ADEME « En route vers la sobriété numérique »
- Le site OPTIGEDE de l'ADEME, Centre de ressources sur l'économie circulaire et les déchets : www.optigede.ademe.fr
- Site de l'ADEME sur le tri des déchets : quefairedemesdechets.ademe.fr
- « Le guide d'un numérique plus responsable » de Bela Loto Hiffler, fondatrice de l'association Point de M.I.R., Maison de l'Informatique plus Responsable, dont l'objet est de sensibiliser le grand public aux impacts environnementaux du numérique. Guide édité par l'ADEME (10€), à commander sur <https://librairie.ademe.fr>
- « Le guide de la communication responsable » (nouvelle édition enrichie) édité par l'ADEME (12 €), à commander sur <https://librairie.ademe.fr>
- La publication gouvernementale « L'impact des bonnes pratiques numériques écoresponsables au sein de votre organisation » <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/impact-bonnes-pratiques>



L'ADEME À VOS CÔTÉS

À l'ADEME — l'Agence de la transition écologique —, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... — nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers

